

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 3 août 2010 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne:

D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

Michel Lecours, Directeur général et secrétaire-trésorier

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que soient acceptés les dépenses

énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	110 728.67
- Administration	5 758.42
- Sécurité publique	6 820.24
- Transport routier	38 736.31
- Hygiène du milieu	57 048.83
- Aménagement et urbanisme	3 479.01
- Loisirs et culture	27 078.58
- Financement	-----
- Immobilisations/Investissements	12 960.26
Total :	262 610.32

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Jean-Guy Desrochers** – Représentations concernant un fossé aux abords de la route 116 de juridiction du Ministère des Transports et des accotements aux abords du chemin Craig entre le pont de la rivière Nicolet et les limites de l'ancienne ville de Danville;
- **Claire Boivin** – Représentations concernant la « publicisation » des différents items à considérer lorsque vient le moment de prendre des décisions également questionnement concernant la vision de la Municipalité en regard avec le compostage;
- **Bruno Paquin** – Questionnement concernant le dossier du « tennis ».

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de juillet est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$9,200.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 2,094,473.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2552 – 2010 - André Bourassa** – Courriel informant de prévoir une somme de \$2,500.00 à \$3,000.00 pour la réalisation d'une inspection globale pour le centre communautaire Mgr. Thibault;

Considérant que la fenestration des locaux utilisés constitue une problématique évidente au dossier d'économies d'énergie;

Considérant que la Municipalité n'est pas en situation d'excédent de bâtiment mais bien en situation d'identifier les mesures à prendre pour conserver et améliorer les bâtiments qu'elle possède;

Considérant que le centre communautaire Mgr. Thibault est l'édifice municipal ayant un impact sur le plus grand nombre d'utilisateurs;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité mandate la firme Bourassa, Maillé architectes pour examiner la problématique de la fenestration de « l'aile nord » du centre communautaire Mgr. Thibault aux étages 1 et 2 et fasse des recommandations sur les fenêtres à condamner, remplacer ou re-localiser avec identification du type de fenêtres souhaitable tout en recherchant le plus de luminosité possible.

ADOPTÉ

- **2553- 2010 - Propriétés du 30 rue Lafrance** – Plainte – Demande pour faire procéder à la remise en état de la propriété du 30 rue Lafrance – Anciennement Robert Fortin – Mandat aux avocats pour cette propriété dans un 1^{er} temps – cessation d'usage;

Considérant que la propriété du 30 rue Lafrance soient les lots 17E-18, 17E-19, 17E-20, 17E-21 et P. 17 E tous du rang 6 au cadastre du Canton de Sipton a toujours eu un usage résidentiel jusqu'à l'incendie de la maison d'habitation;

Considérant que le propriétaire actuel utilise les terrains comme lieu d'entreposage de « conteneurs » et différents autres matériaux en plus d'être situé dans la zone agricole permanente et d'une partie de zone potentiellement inondable;

Considérant que l'immeuble est situé dans une partie de zone susceptible d'inondations;

Considérant qu'il y a lieu de freiner la prolifération des usages non conformes à la réglementation d'urbanisme (accumulation d'objets divers, ferraille, véhicules, etc...);

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité mandate la firme d'avocats « Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. » pour que soient prises les procédures visant à mettre fin à l'utilisation « commerciale » faite de ces terrains en contravention de la réglementation municipale, de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

ADOPTÉ

- **2554 – 2010 - Renelle Caron** – Demande pour que l'installation du luminaire autorisé en 2007 au coin des rues Hamilton et Comtois soit réalisée au milieu de la rue Comtois;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que :

- 1° Soit ré-orienté le luminaire situé sur la rue H amilton à proximité de la rue Comtois de manière à éclairer davantage la signalisation d' « Arrêt »; et
- 2° D'autoriser l'installation d'un luminaire de ru e à l'intersection de la rue Hémond avec la rue Maple Grove.

ADOPTÉ

- **2555 – 2010 - Yvan Gagnon, Villages Relais** – Courriel annonçant la sélection de Sylvie Bellerose parmi 3 candidats pour occuper le poste de coordonnatrice de la Fédération des villages-relais à raison de 3 jours/semaine à compter du 16 août 2010;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité adresse une lettre de félicitations à madame Sylvie Bellerose pour avoir été choisie parmi les candidats ayant postulé et pour assurer cette dernière de recevoir la pleine et entière collaboration de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2556 – 2010 - Mario Vachon** – Demande d'autorisation pour traverser le chemin Taylor pour la conduite d'eau installée le long du chemin Taylor (en terrain privé) et visant à approvisionner le 920 de la route 255 – Croquis produit avec la demande;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité acquiesce à la demande formulée aux conditions suivantes, savoir :

- 1° Que le demandeur remette le chemin dans son éta t d'origine dans le mois suivant la réalisation de la traverse et qu'il s'assure entre-temps que la circulation automobile se fasse en toute sécurité; et
- 2° Identifie sur place la présence d'une traverse pour l'aqueduc et produise également à la municipalité un plan de « localisation » avec repères permettant à la Municipalité de localiser rapidement la conduite advenant le besoin de creuser le fossé ou l'emprise de chemin à la hauteur de la conduite.

ADOPTÉ

- **2557 – 2010 - Symposium des Arts** – Demande de fournir 50 épinglettes pour joindre aux paniers qui seront remis aux artistes;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité acquiesce à la demande déposée et fournisse le nombre d'épinglettes demandées pour valoir à titre de publicité pour la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2558 – 2010 - Temps des cerises** – Demande de dérogation mineure pour la propriété du 33 Daniel-Johnson (Boucherie d'en Haut);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation lors de la prochaine assemblée et que l'avis public requis soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

- **2559 – 2010 - Robert Mercier** – Demande d'amendement au règlement de zonage pour une partie de la zone I-77 (industriel à résidentiel) – Recommandations du comité consultatif d'urbanisme et demande d'opinion à la MRC en regard avec le schéma d'aménagement restrictions éventuelles ? Pas de croquis projet déposé avec la demande;

Considérant que l'immeuble visé fait partie de la zone I-77 (Activités industrielles), laquelle est identifiée également au schéma d'aménagement de la M.R.C. des Sources;

Considérant qu'une modification au règlement de zonage d'une municipalité locale doit recevoir une attestation de conformité au schéma d'aménagement de la part de la M.R.C.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande déposée;

Considérant que les membres du Conseil seraient en accord de modifier les limites de la zone I-77 pour permettre une utilisation résidentielle de la propriété du demandeur avec pouvoir de lotir à des fins résidentielles;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Demande à la M.R.C. des Sources de lui confirmer qu'il est possible de modifier les limites de la zone I-77 de manière à exclure de cette zone la propriété du demandeur avec ou sans modification au schéma d'aménagement et dans l'éventualité où une modification au schéma s'avérerait nécessaire, donner la liste des étapes ou procédures à franchir pour y donner suite; et
- 2° Demande au propriétaire de l'immeuble visé, mon sieur Robert Mercier, un croquis, non à l'échelle pour l'instant, des subdivisions qu'il envisage de faire de cette propriété avec le tracé des rues s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2560 – 2010 - Chevaliers de Colomb, Conseil 3322** – Lettre invitant à participer au souper du président le 4 septembre 2010 avec 10 billets au montant de \$13.00 chacun avec programme de la « Fête au village »;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité procède au paiement de l'équivalent de 13 billets et que le Maire soit chargé d'en faire la distribution auprès des membres du Conseil.

ADOPTÉ

- **2561 – 2010 - La Tribune** – Offre de publicité à l'occasion du cahier spécial régional prévu pour le 13 août 2010 au montant de \$351.20 + taxes – même que l'an passé;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte l'offre soumise et autorise le directeur général de signer tout document requis.

ADOPTÉ

- **2562 – 2010 - Comité du tennis** – Lettre confirmant le souhait d'avoir un terrain double en terre battue et éclairé. Demande pour qu'il soit procédé à de nouveaux plans et devis si nécessaires – Engagement de prendre en charge l'entretien et les opérations et demande pour que la « municipalité octroie un budget annuel pour en couvrir les frais » - Également lettre des « loisirs Danville-Shipton » appuyant le projet de tennis avec acceptation qu'un membre du comité du tennis siège au conseil d'administration de cet organisme pour « poursuivre le dossier ... »;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité modifie le projet de construction d'un terrain de tennis selon les recommandations du « Comité du tennis » à l'effet qu'il devrait être de « terre battu » en lieu et place d'une surface synthétique tout en le conservant double et muni d'un système d'éclairage et ce pour la somme de \$130,000.00 à laquelle s'ajoute la somme de \$35,000.00 pour les travaux d'excavation, drainage etc.. et que la demande de subvention déjà déposée auprès des instances gouvernementales soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2563 – 2010 – Règlement 33-2002** – Refinancement – Acceptation du plus bas soumissionnaire ;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme :

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 442 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 33-2002, au pair échéant en série **cinq (5) ans** comme

suit :

21 800 \$	3,53 %	10 août 2011
22 700 \$	3,53%	10 août 2012
23 600 \$	3,53%	10 août 2013
24 600 \$	3,53%	10 août 2014
349 800 \$	3,53%	10 août 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

- **2564 – 2010 – Règlement 33-2002** - Financement par billet, signataires et modalités de paiement;

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 33-2002, la Ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 442 500 \$;

ATTENDU que la Ville de Danville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU que la Ville de Danville avait, le 12 juillet 2010, un montant de 442 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 536 011 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 33-2002;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 442 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 33-2002 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 10 août 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	21 800 \$
2012.	22 700 \$

2013.	23 600 \$
2014.	24 600 \$
2015.	25 700 \$ (à payer en 2015)
2015.	324 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 août 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro , chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Danville emprunte 442 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 29 jours au terme original du règlement numéro 33-2002.

ADOPTÉ

- 2565 – 2010 – Règlement 33-2002 – Refinancement – Tableau combiné;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le tableau combiné soumis par le Ministère des Affaires municipales tel que reproduit ci-après soit approuvé et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé d'en attester l'exactitude, savoir :

Numéro du financement : 11 Montant refinancement :: 442 500
Date d'émission : 10 août 2010 Montant nouvel argent : 0
Nombre de règlement refinancés : 1 Montant total de l'émission :442 500
Nouvel argent : 0

ANNÉE	33-2002 Conduite maîtresse D'aqueduc	TOTAL	
1 2011	21 800	21 800	
2 2012	22 700	22 700	
3 2013	23 600	23 600	
4 2014	24 600	24 600	
5 2015	25 700	25 700	349 800
6 2016	26 700	26 700	---- 324 100 (Échéance 6 à 15)
7 2017	27 900	27 900	
8 2018	29 100	29 100	
9 2019	30 200	30 200	
10 2020	31 500	31 500	
11 2021	32 900	32 900	
12 2022	34 200	34 200	
13 2023	35 700	35 700	
14 2024	37 200	37 200	
15 2025	38 700	38 700	
TOTAL	442 500 =====	442 500 =====	

ADOPTÉ

- **2566 – 2010 – Règlement 33-2002** – Frais de refinancement assurés par le règlement 93-2010 – Abrogation;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions pour le refinancement du règlement 33-2002 et l'absence de frais pour ce renouvellement;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité abroge le règlement 93-2010 prévoyant un emprunt pour assurer les frais de refinancement du règlement 33-2002 s'il y avait lieu et confirme qu'il n'y aura pas d'utilisation de cet emprunt autorisé par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 mai 2010 (AM 267028), le directeur général étant autorisé, dès à présent, de signer tous documents nécessaires à la mise en force de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2567 –2010 – Service incendie** – Acquisition de « conteneur » pour les pratiques en espace clos;

Considérant la demande émanant du Service de protection contre les incendies pour favoriser les pratiques du service en espace clos;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le service de protection contre les incendies soit autorisé d'acquérir un « conteneur » pour un montant n'excédant pas la somme de \$2,500.00 taxes incluses dans la mesure également où les disponibilités budgétaires en immobilisation du Service en permettent l'acquisition.

ADOPTÉ

- **2568 –2010 – Transport ATD** – Activités d'auto-cross, moto-cross et vtt - Amendement au schéma d'aménagement;

Considérant que le Conseil envisage de modifier le règlement de zonage de manière à permettre les activités d'auto-cross, moto-cross et vtt dans la zone où se trouve le lot 16Q du rang 2 du Canton de Shipton, soit la zone A-11, propriété de Transport A.T.D.;

Considérant que les informations reçues sont à l'effet qu'une modification dans ce sens du règlement de zonage ne pourrait recevoir le certificat de conformité requis en raison des dispositions du schéma d'aménagement de la M.R.C. des Sources;

Considérant que le Conseil n'entend pas amender le dit règlement sans que n'apparaissent des restrictions et limitations à l'exercice des activités proposées et ce de manière à assurer un minimum de quiétude du voisinage;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

1° Demande à la M.R.C. des Sources de confirmer ou d'infirmer qu'il y a nécessité de modifier le schéma d'aménagement pour permettre l'activité d'auto-cross, moto-cross ou de VTT dans la zone A-11 et plus précisément sur le lot 16Q, rang 2 du cadastre du canton de Shipton; et

Que la présente résolution soit considérée comme étant une demande officielle de modification au schéma d'aménagement dans l'éventualité où la réponse confirmerait la nécessité d'amender le dit schéma d'aménagement; et

2° Invite le promoteur soit Transport ATD à soumettre les conditions et restrictions auxquelles il est prêt à s'astreindre sans limiter pour autant le droit de la Municipalité d'imposer elle-même des conditions et restrictions pouvant s'avérer plus contraignantes que celles que pourrait soumettre le promoteur en question.

ADOPTÉ

- **2569 –2010 – 107 rue Stevenson** – Dérogation mineure;

Considérant les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public publié dans le journal Les Actualités en date du Jeudi, 1^{er} juillet 2010 et l'absence d'organismes ou d'individus ayant à soumettre des représentations relatives à la demande;

Considérant que la demande est conforme aux orientations du Plan d'urbanisme;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

Reconnaître conforme une marge de recul avant de 2,5 mètres et plus mais de moins de 6 mètres pour l'implantation d'un « gazébo/rotonde » pour la propriété du 107 de la rue Stevenson et que l'inspecteur soit autorisé d'en faire mention en marge du permis de construction 2010-89 émis sous condition.

ADOPTÉ

- **2570 –2010 – 26 chemin Taylor** – Dérogation mineure;

Considérant les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public publié dans le journal Les Actualités en date du Jeudi, 15 juillet 2010 et l'absence d'organismes ou d'individus ayant à soumettre des représentations relatives à la demande;

Considérant que la demande est conforme aux orientations du Plan d'urbanisme;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

Reconnaître conforme une marge de recul avant de moins de 10 mètres mais de plus de 8,25 mètres en lieu et place des 10 mètres prescrits au règlement de manière à permettre l'agrandissement projeté du garage existant;

Reconnaître conforme un agrandissement du garage ayant pour effet d'en porter la superficie à près de 1,532 pieds carrés en lieu et place des 1,050 pieds carrés prévus au règlement 359.

ADOPTÉ

- **2571 – 2010 – Propriété du 217 Daniel-Johnson** – Résultat des soumissions pour démolition – Rapport du directeur général 1 seul des 2 entrepreneurs invités a répondu;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accorde les travaux de démolition, chargement et disposition à la compagnie Hémond Ltée pour la somme de \$4,500.00 plus taxes et frais de pesée au lieu d'enfouissement technique et que le directeur général soit autorisé de prendre les mesures nécessaires en conséquence.

ADOPTÉ

- **2572 – 2010 – Paul Hamel & Stéphanie Gagnon** – Ajustement du prix payé pour l'achat d'un terrain sur la rue Hémond;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, en règlement final et définitif de toute demande de correction, procède à un ajustement du prix payé corrigé à raison de \$18.22 du mètres carré en lieu et place de \$19.22 effectivement payé et que le directeur général soit autorisé à procéder à l'émission d'un chèque en conséquence.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2573 – 2010 – Centre cycliste** – Disposition des eaux usées pour roulettes et motorisés;

Considérant que dans le cadre du programme de « Village-Relais », il y a lieu pour la Municipalité de faciliter aux voyageurs et touristes l'accès à un système de vidange des eaux usées pour les roulettes et motorisés de même que de faciliter l'accès à l'eau potable;

Considérant que le service actuel de disposition des eaux usées situé à l'arrière de la caserne incendie est difficile d'accès , non éclairé, cadenassé et difficile d'utilisation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité procède à la réalisation d'un nouveau lieu de disposition des eaux usées pour roulottes et motorisés près du centre cycliste en bordure de la rue Dépôt aux abords duquel il sera également procédé à l'installation d'un luminaire de rue;

Par la même occasion les travaux nécessaires pour assurer un approvisionnement en eau de ces mêmes roulottes et motorisés devront être réalisés mais ne seront disponibles qu'après vérification auprès des autorités du Ministère de l'environnement concernant la responsabilité de la Municipalité quant à son utilisation à des fins de consommation ou non.

ADOPTÉ

- **2574 – 2010 - Centre cycliste** – « Festival Country » des 13, 14 et 15 août 2010 – Branchement électrique temporaire pour le chapiteau;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte de défrayer le coût des travaux nécessaires pour réaliser le branchement électrique temporaire requis pour l'alimentation électrique du chapiteau à partir du centre cycliste, travaux devant être réalisés par la compagnie « Pelletier & Picard ».

ADOPTÉ

- **2575 –2010 – Recouvrement de taxes** – Mandat aux avocats;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité ratifie le mandat donné à la firme « Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c » pour le recouvrement des taxes municipales des matricules ci-dessous:

9167-69-3046 (\$4,300.00);
8872-60-7915 (\$6,700.00) & 8871-79-5073...1 (\$1,120.00);
8672-39-2578 (\$6,200.00)
8772-35-2297 (\$9,400.00) .

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit ajournée au Mercredi, 4 août 2010 à compter de 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**